

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27
PROCURATIONS : 6		

Séance du 28 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation
22 septembre 2022

Date d'affichage
22 septembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
et le VINGT HUIT SEPTEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - Mme LOUPIAS, Adjoints, M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - M. MOUTARD - M. RINCK - M. TEULADE - Mme TAILLEUX .

Excusé : M. ALLÉE

Absent : M. ROUSSELLE

Secrétaire de séance : Mme TEISSEYRE

2022 - 09 - 76

AFFAIRES DU PERSONNEL

Subvention exceptionnelle
au profit du Groupement d'Entraide du Personnel Communal

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

Le Groupement d'Entraide du Personnel Communal sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 400,00 € afin de couvrir les dépenses qu'il a engagées à l'occasion du départ à la retraite de quatre agents communaux en 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le versement de cette subvention exceptionnelle de 2 400,00 € au profit du Groupement (Article 6574 du Budget Communal).

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

Pierre Combès

